

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

12 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : huit avril 2022

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	19
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abstentions :	0

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Gérard GASNIER, Christophe SIMARD, Raymond BLANCHETON, Laure CORGNE, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Sandra ROUSSEAU, Isabelle TARNAUD, Jessy VERESSE .

Absents excusés :

Valérie BERTHIER-SOLIS, procuration Christophe MATTANA
Sabrina BOST, procuration Lydie MANUS
Jean-François LEBLANC, procuration Patrick ROBERT
Marianne LAVAUD procuration Gérard GASNIER
Laurence RAYNAUD, procuration Jean-Jacques CHAPOULIE

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Participation aux séjours de vacances au Centre Adrien Roches à Meschers

Madame Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Ligue de l'Enseignement /FOL de la Haute-Vienne sollicite une aide pour les séjours de vacances d'été au Centre Adrien Roches de Meschers.

Elle précise que l'aide aux familles accordée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne est subordonnée à l'aide de la Commune de résidence des enfants inscrits dans ce centre.

Madame le Maire propose de maintenir le montant de l'aide au même niveau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe le montant de l'aide communale à 36 € / séjour/enfant,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 13 avril 2022

Madame Le Maire,

Jany-Claude SOLIS